

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
05/1/2  
DOSSIER N°5764**

**CONVENTIONS DE GESTION CONSEIL DEPARTEMENTAL /  
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTIONS DE GESTION CONSEIL DEPARTEMENTAL /  
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mandat relative à la gestion de l'aide du Conseil départemental aux employeurs de salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mandat relative à la gestion de l'aide au poste octroyée par le Conseil départemental pour les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Les deux conventions se trouvent en annexe de la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

M. J. Sauty, Elu fonctionnaire auprès de l'Agence de Services et de Paiements

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**